

COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

Délibération n°2022_04_055

Adoption du compte Administratif 2021 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	33
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur PINSON, Adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 31 Mars 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Jacques AUZOU, M. Alain CURNIL, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAGNEDE, M. Nicolas DURU, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, M. Boris VOIRY, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alexandre BRIGEON, Mme Valérie CORNU, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, M. Francis DESAGE, Mme Martine DOYEN, M. Pascal FURELAUD, M. Jean Raoul PICHARDIE, Mme Janique PLU, Mme Murielle POUGET, Mme Delphine VARAILLAS, M. Jamel FALLOUK, Mme Josette MARRANT, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Michel RIEM

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Liliane GONTHIER à Mme Fanny CASTAGNEDE
Mme Bérangère BOUGEON à Mme Bernadette SALINIER
M. Driss DRIOICHE à Mme Claudie DAVID
M. Frédéric VEZIGNOL à M. Serge RAYNAUD
Mme Marie Lou BONGRAIN à M. Jérémy PIERRE-NADAL
Mme Michèle ELOI à Mme Josette MARRANT

EXCUSE(S) OU ABSENT(S) :

Mme Virginie SIMON-MALARD

Mme Murielle POUGET a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ,

Considérant que Monsieur PINSON, Adjoint aux Finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur PINSON pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Hors de la présence de Monsieur le Maire ,

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200065357-20220406-202204055-DE

Après examen du compte administratif du budget principal et des budgets annexes :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 26 voix pour 0 voix contre 7 abstention 1 pas de participation:

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire ci-annexés

L'Adjoint au Finances
Monsieur PINSON



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 7 Avril 2022
Transmis en Préfecture le :
Id Préfecture :